



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Inauguration des lignes du RAVeL 112A et 252 entre Fontaine-l'Évêque et Courcelles

Ce samedi, les lignes du RAVeL 112A et 252 reliant Fontaine-l'Évêque et Courcelles ont été officiellement inaugurées. Ces deux nouveaux tronçons, connectés au RAVeL du Canal Charleroi-Bruxelles, ont été réalisés avec la volonté de proposer une liaison cyclable confortable et sécurisée à celles et ceux qui privilégient les déplacements alternatifs à la voiture dans cette région.



1. Travaux d'aménagement des lignes du RAVeL 112A et 252 entre Courcelles, Trazegnies, Forchies et Fontaine-l'Évêque

Concrètement, ces travaux ont permis de réaliser différents aménagements :

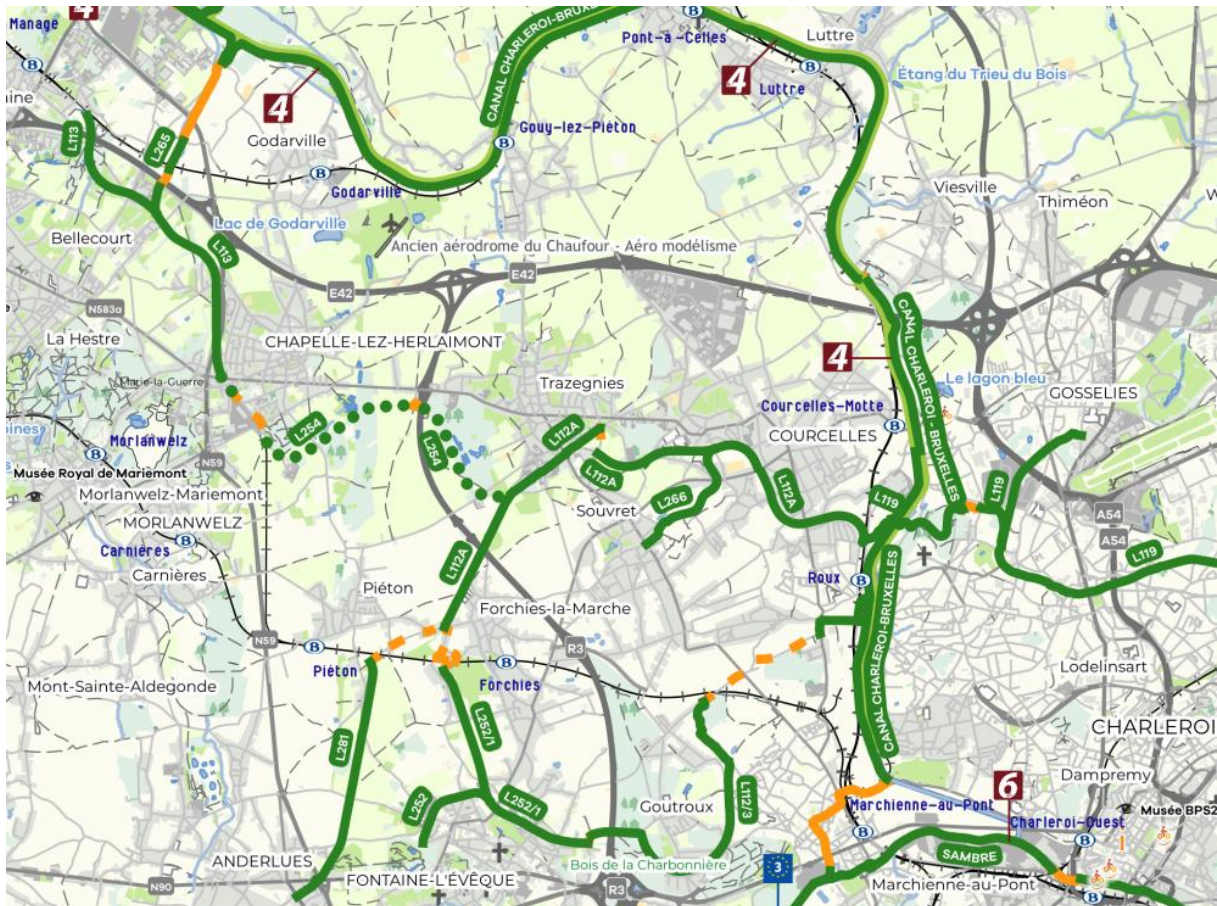
- Débroussaillage, élagage et abattage permettant d'ouvrir la voie, notamment sur la ligne 112A désaffectée depuis plus de 40 ans ;
- Évacuation de plusieurs tonnes de déchets et dépôts clandestins ;
- Démolition des ponts du Nord (rue des Claires Fontaines) et de la rue de Fichaux à Courcelles, ainsi que des culées d'anciens ouvrages à Forchies et de la rue Jolibois à Fontaine-l'Evêque ;
- Exécution de déblais/remblais et réalisation de rampes au droit des ouvrages préalablement démolis, ou disparus comme à la rue des Clouteries à Fontaine-l'Evêque ;
- Renouvellement du pertuis du ruisseau de l'Hiernelle au moyen de cadres préfabriqués en béton armé ;
- Entretien de plusieurs pertuis (batardeaux, maçonneries, perrés...) ;
- Réhabilitation complète du pont du Ventaire sur la N252 à Fontaine-l'Evêque, comprenant notamment la démolition et la rénovation partielle par sablage et peinture des tabliers métalliques, réfection des maçonneries des culées, pose d'un nouveau tablier en béton armé, de l'étanchéité et de garde-corps type RAVeL ;
- Rétablissement de l'écoulement des eaux par la rénovation d'anciens fossés et la création de nouveaux fossés et canalisations ;
- Réalisation des fondations en empierrement et du revêtement en hydrocarboné de la piste RAVeL sur une largeur de 3 mètres ;
- Aménagement et sécurisation des carrefours par du marquage, de la signalisation de police et directionnelle, et des dispositifs anti-intrusion ;
- Aménagement des abords, pose de clôtures, de plantations et de mobilier urbain (tables et bancs anti-vandalisme).

Ces lignes du RAVeL, situées dans une zone densément peuplée, présentent un intérêt indéniable puisqu'elles offrent une alternative à la voiture pour les déplacements quotidiens que ce soit pour se rendre au travail, à l'école, dans les commerces, les services publics ou encore vers les gares de Forchies, Piétons et Roux.

Ce chantier représente un budget d'environ 3.450.000 € **TVAC** financé par la Wallonie. Les travaux ont été dirigés par le SPW MI et la société Willemen Infra a été désignée par marché public pour l'exécution de ces travaux.

La mise en service de l'itinéraire du RAVeL de la boucle Ouest de Charleroi sur plus de 8,5 km ouvre la perspective de voir se développer une liaison cyclable structurante importante entre le Pays de Charleroi et la Région du Centre.

La finalisation du court tronçon manquant de la Ligne 112A, à acquérir auprès de deux propriétaires privés entre la rue de Fichaux et la rue de la Croisette à Trazegnies, est à l'étude. La prolongation de ce RAVeL au nord-ouest sur la Ligne SNCB désaffectée n°254 entre Trazegnies et Chapelle-lez-Herlaimont va quant à elle faire l'objet d'une demande de permis d'urbanisme dans les prochaines semaines. Cette section du RAVeL à venir permettra alors de rejoindre les Lignes 113 et 265 inaugurées entre Chapelle-lez-Herlaimont et Manage le 25 juin dernier.



2. Le RAVeL fête ses 30 ans

Pour rappel, le **RAVeL (Réseau Autonome de Voies Lentes)** a vu le jour en 1995, dans le cadre d'une politique régionale wallonne visant à promouvoir une mobilité active, sécurisée et respectueuse de l'environnement.

Depuis l'aménagement du premier tronçon sur une ancienne ligne de chemin de fer en 1996 entre Rochefort et Villers-sur-Lesse, le RAVeL n'a cessé de grandir. Aujourd'hui, la longueur totale du RAVeL est de **1.552** km dont :

- **855** km sur des anciennes lignes de chemin de fer,
- 674 km sur des chemins de halage,
- 23 km sur des chemins forestiers.

Avec les chaînons de liaison qui relient les sites propres du RAVeL entre eux, on compte **plus de 2.090 km d'itinéraires cyclables régionaux et internationaux de longue distance signalés/balisés en Wallonie**. Le RAVeL aboutit également à proximité directe d'environ 40 gares SNCB, facilitant ainsi les déplacements intermodaux.

Depuis 30 ans, le RAVeL répond à plusieurs objectifs majeurs, à la fois sociaux, économiques, environnementaux et culturels. Il s'agit notamment de **favoriser la**

mobilité active et durable, développer le tourisme vert, préserver et valoriser le patrimoine et de renforcer la cohésion sociale.

A terme, il reste potentiellement 200 à 250 km de RAVeL à aménager, dont 57 km sont en cours d'aménagement. D'ici 2026, la volonté du SPW Mobilité et Infrastructures est de poursuivre le développement de ce projet via :

- L'aménagement des tronçons manquants qui permettront, d'une part, de développer le réseau cyclable structurant et la mobilité alternative à la voiture (cyclostrades, connexions aux gares, aux zones d'emploi et de services, aux écoles, etc.) et, d'autre part, d'assurer la continuité des itinéraires cyclables internationaux et régionaux de longue distance.
- L'amélioration de la qualité des infrastructures existantes et de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite par la réhabilitation et l'entretien du réseau existant.
- La poursuite et maintenance de la signalisation directionnelle et du balisage du RAVeL, des itinéraires cyclables internationaux et régionaux de longue distance et des cyclostrades.

Rendre la pratique du vélo possible, sûre et normale pour tout un chacun : tel est l'objectif du Plan Wallonie Cyclable qui prévoit une approche structurée de la politique cyclable sur le territoire wallon. De nombreuses actions prévues ont déjà ou auront dans les années à venir un impact direct pour les citoyens : la définition de réseaux cyclables et la réalisation d'infrastructures cyclables, l'augmentation du nombre des emplacements de stationnement pour vélos, la lutte contre le vol de vélo, les sessions de tests de vélos et autres actions de communication et d'accompagnement...

Le SPW MI joue donc un rôle central dans le développement du Réseau Autonome des Voies Lentes, en l'intégrant dans une politique globale de mobilité durable et de développement territorial. Les grands chantiers déjà réalisés et ceux à venir s'inscrivent dans la vision FAST 2030 (Fluidité, Accessibilité, Santé, Sécurité, Transfert modal) qui incarne la stratégie de la Wallonie pour transformer la mobilité d'ici 2030. A terme, ces aménagements permettront d'offrir un maillage cyclable dense structurant, cohérent et sécurisé à l'échelle de tout le territoire wallon.

3. Quelques chiffres clés des investissements RAVeL sur la période 2020-2024

85 millions € d'investissements, soit environ 17 millions €/an (x2 par rapport au budget annuel récurrent).

- 64 km de nouveaux tronçons de RAVeL aménagés, comprenant 10 nouveaux ouvrages d'art (passerelle, encorbellement...).
- 39,5 km de tronçons de RAVeL asphaltés (tronçons qui étaient empierrés auparavant).

- 70,5 km de pistes RAVeL existantes réhabilitées, dont de nombreux ouvrages d'art.
- 520 km d'itinéraires cyclables internationaux et régionaux de longue distance et de RAVeL équipés d'une signalisation directionnelle et d'un balisage.



Contact médias :

Sarah PIERRE | Porte-parole du SPW Mobilité et Infrastructures | +32 479 865 896 | sarah.pierre@spw.wallonie.be